



TEXTE n° 8
« *Petite loi* »

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

DIX-SEPTIÈME LÉGISLATURE

12 novembre 2024

PROJET DE LOI

de finances pour 2025,

L'Assemblée nationale n'ayant pas adopté la première partie du projet de loi, celui-ci est considéré comme rejeté en première lecture en application du troisième alinéa de l'article 119 du Règlement.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 12 novembre 2024.

*La Présidente,
Signé : YAËL BRAUN-PIVET*

Voir les numéros : 324, 468, 459, 462, 471, 472, 486, 524, 527 et 540.

.....